

Dossier individuel d'inscription

Transport scolaire 2017-2018

IMPORTANT ! Cocher selon qu'il s'agit :

- D'UNE PREMIERE INSCRIPTION
 D'UNE REINSCRIPTION

L'ELEVE

Ecrire en lettres majuscules

NOM : Prénom :
 Né(e) le :/...../..... Sexe : Féminin Masculin
 TEL portable de l'élève :

RESPONSABLE LEGAL

Mr et Mme Monsieur Madame Autre
 Père Mère Garde Alternée
 NOM : Prénom :
 ADRESSE :
 COMMUNE :
 TEL fixe : TEL portable 1 : TEL portable 2 :
 Courriel :@.....

SCOLARITE

Etablissement :
 Commune de l'établissement :
 Classe (*maternelle à la terminale uniquement*) :
 Régime scolaire de l'élève : externe ½ pensionnaire interne

LIGNE DE BUS ET POINT D'ARRET SCOLAIRE

Point d'arrêt scolaire le plus proche du domicile :
 Si le point d'arrêt est distant du domicile de + 1,5 km, préciser la distance en aller simple : km (*joindre un RIB*)*
 N° Lignes de bus empruntées :
Pour les élèves de Bagnols en Forêt, merci de préciser si vous prenez la navette communale n°6632 en cochant la case

PAIEMENT *cadre à remplir*

TARIF UNIQUE de 75 € par élève et par an¹ (*Pour plusieurs enfants, effectuer un paiement global*).

¹ SAUF pour les élèves de Tanneron scolarisés au collège de Montauroux ou de Fayence : aucun paiement à joindre au dossier d'inscription.

- en espèces
 par chèque (*à Régie du Transport scolaire CCPF*) N° du chèque :
 Banque :
 Nom(s) du ou des titulaire(s) du compte :
 par CB

La présente inscription implique l'acceptation et le respect des dispositions du règlement départemental des transports ([consultables sur le site internet de la CdC](#)).

J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date et signature du demandeur

Voir informations au verso



Cadre réservé à l'Administration

Dépôt le.....

Saisie le

A retourner avant le 15 juillet 2017

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. HABITER l'une des communes : Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron, Tourrettes.
2. FREQUENTER un des établissements scolaires desservis par les lignes scolaires ou régulières ([cf. horaires](#)).
3. être âgé de 2 ans ½ pour l'école de Mons et de Saint-Paul-en-Forêt, 10 ans pour emprunter une ligne régulière de voyageurs.
4. **FREQUENTER une classe entre la maternelle et la terminale.** Pour les jeunes en apprentissage ou poursuivant des études après le baccalauréat un abonnement "étudiant" est à retirer auprès du transporteur **Les Cars du pays de Fayence** (face à la gendarmerie des 4 chemins à Fayence) au 04 94 76 02 29.

PIECES A JOINDRE

➤ **Pour une 1ère inscription :**

- ✓ dossier d'inscription complété et signé
- ✓ paiement : 75 €/élève et par an
- ✓ 2 photos d'identité/élève
- ✓ 1 enveloppe affranchie à **100 g (2 timbres)** et libellée à l'adresse de l'élève avec également le nom du responsable légal

➤ **Pour une réinscription :**

- ✓ dossier de réinscription complété et signé
- ✓ paiement : 75 €/élève et par an

➤ **INFOS Paiement :**

- ✓ par chèque à l'ordre de : « **Régie transport scolaire CCPF** » (encaissement immédiat) – *Pour plusieurs enfants, effectuer un paiement global.*
- ✓ en espèces (faire l'appoint)
- ✓ par Carte Bleue

Le montant dû au Conseil Départemental pour tout élève inscrit est de 120 €/an.

La Communauté de communes qui est chargée de collecter cette somme et de la reverser au Conseil Départemental a décidé de venir en aide aux familles en subventionnant chaque élève inscrit à hauteur de 45€.

Ainsi le montant résiduel à régler par chaque élève ne s'élève plus qu'à la somme de 75 €/an et doit être réglé au moment de l'inscription auprès du service.

Pour plusieurs enfants, remettez en même temps les fiches d'inscription au service ou envoyez-les dans la même enveloppe avec un paiement global. Le paiement est individuel et forfaitaire, il n'existe pas de réduction pour plusieurs inscriptions.

➤ **En cas de perte, vol, détérioration de la carte électronique :**

un duplicata (coût 5 €) est à demander :

- ✓ au guichet du transporteur **les Cars du Pays de Fayence** à Fayence, rond-point des 4 chemins, en face de la gendarmerie : par chèque, espèces ou CB (délivrance immédiate).

ou

- ✓ soit par internet "teleservices.var.fr" : paiement en ligne (délivrance sous 10 jours).
- ✓ soit par courrier au Sce duplicata de cartes - RTI n°8 - Bd Tessé - 83100 TOULON par chèque libellé au RTI n°8 (délivrance sous 10 jours).

Dans ces deux cas, dans l'attente de la réception de la nouvelle carte électronique, l'élève doit voyager avec une carte provisoire délivrée immédiatement par le service du Transport Scolaire de la CdC (fournir 1 photo) ou s'acquitter du prix d'un billet à chaque voyage.

➤ **Si vous habitez à plus de 1,5 km du point d'arrêt :**

- ✓ *** 1 RIB** (au nom du responsable légal) si la distance entre le domicile et le point d'arrêt de montée le plus proche est supérieure à 1,5 km : le cas échéant, une indemnité kilométrique sera versée en fin d'année scolaire par le Conseil départemental du Var.

Une seule aide par famille sera prise en compte pour le trajet le plus long et le nombre de jours le plus important.